

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs**

Par suite d'une convocation en date du 02 mars 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 10 mars 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Claudine CHRETIEN

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
<b>Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix</b>			
Arnaud MURGIA	Pouvoir à Pierre LEROY	Éric PEYTHIEU	Excusé
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	Absent
Émilie DESMOULINS	Pouvoir à Jean-Marie REY	Gabriel LEON	Absent
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	Excusé
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Excusée
<b>Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4/4 voix</b>			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	Excusé
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	Absent
Mathieu ANTOINE	Présent	Maxime BERARD	Absent
Hervé WADIER	Présent	Valérie GARCIN EYMEOD	Absente
<b>Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix</b>			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	Excusé	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	Absent

\*\*\*

Vu

Le code général des collectivités territoriales ;

La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;


Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Le tableau des effectifs en place actuellement.

**CONSIDERANT**

Qu'il appartient au Président de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;





AR Prefecture

005-200052801-20210310-DEL2021011-DE  
 Reçu le 17/03/2021  
 Publié le 17/03/2021

**PET.R**

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
 DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU  
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

**Conseil syndical n°29 du : 10 mars 2021**

**Délibération n° : 2021.011**

Page 2 sur 2

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs**

La suppression du poste d'agent d'accueil de la Maison de la justice et du droit ;  
 La nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :**

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	11
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		11	
Pour	11	Contre	0
		Abstention	0

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Adopte le tableau des effectifs suivant :

Catégorie	Grade	Intitulé du poste	Statut	Quotité	Crée	État	Pourvu
A	Attaché principal	Directrice	CDI	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Chef de projet LEADER	CDI	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Chargé de mission ENERGIE	CDD	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Gestionnaire LEADER	CDD	35H	1	Ouvert	1
A	Attaché	Chargé de mission	CDD	35H	3	Ouvert	2
B	Rédacteur	Gestionnaire PAYS	CDD	35H	1	Ouvert	1

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,  
 Pierre LEROY

